Revue des Études Psychiques

PUBLICATION MENSUELLE

2º Série. 2º Année.

Décembre 1902.

Nº XII.

La Liberté d'Expérimentation et la Liberté de Conscience.

A propos du procès d'A. Rothe. — Le Juge d'instruction la croit innocente? — Les quiproquos du sénateur Blaserna et ceux du D' Maack. — L'intervention de l'Etat dans les questions religieuses ou scientifiques. — A travers l'Histoire.

Le Messager de Liège publiait, dans son numéro de Septembre, une lettre venant de Berlin et signée « C. S. » dont nous reproduisons les passages suivants, en laissant de côté tout ce qui est commentaire:

Vous dire quelle sera l'issue de l'affaire est chose difficile. Il est cependant un fait certain, c'est qu'on n'arrivera pas à l'éclaicir, et cela à cause de la grande étourderie et de l'ignorance qui a distingué notre police dès le commencement.

Le juge d'instruction est absolument convaincu qu'Anna-Rothe est un véritable médium; c'est lui-même qui me l'a dit, pendant l'enquête; mais, malheureusement, il n'a pu faire aucune lumière sur la mémorable séance du 1er mars.

Le médium dyait été minutieusement visité, jusqu'à la chemise, avant la séance, dans une chambre à côté, par la sémme qui sait partie de la police judiciaire, mais celle-ci n'avait rien trouvé l'Ce n'est que quelque temps après que la séance sût commencée et

qu'on eût déjà reçu deux apports irréprochables, que les trois policiers, qui assistaient à la séance, se jetaient sur le médium, le poussaient par terre et retiraient de dessous ses vêtements une grande partie de fleurs...

Ayant dû servir de témoin, je demandai au commissaire de police comment il expliquait que la femme n'eût rien trouvé, avant la séance, sur le médium? — « C'est qu'elle n'a pas bien visité », me

répondit-il.

Mme Rothe et l'impresario Max Jentsch durent ensuite subir la prison préventive, et, vers la mi-juin, Jentsch fut mis en liberté, tandis qu'Anna Rothe fut internée à la « Charité », dans la division psychiatrique. Le Dr Puppé, médecin légiste, avait auparavant magnétisé le médium et obtenu des sons de coups frappés. Celuici a donné ensuite une séance à la Charité, au cours de laquelle il y a cu des apports de pierres! Les trois médecins psychiatres présents semblaient éclater de rire, soit parce qu'ils n'y comprenaient rien, soit en guise de moquerie. Toujour's est-il qu'à partir de ce moment, le médium refusa énergiquement de se prêter encore à une séance quelconque.

Les disciples de la psychiatrie ont fait alors avec le médium magnétique des expérimentations hypnotiques, qui eurent pour résultat

de rendre celui-ci gravement malade.

Il y a quinze jours, la pauvre semme a été conduite de nouveau

en prison préventive...

Les journaux font en ce moment lancer le bruit qu'Anna Rothe aurait gagné de fortes sommes par ses séances. Ce sont des mensonges, car ce sont des gens aisés qui ont, en quelque sorte, contribué aux frais de séances et à la subsistance de la famille Rothe, dont le chef est malade et incapable de gagner le pain lui-même. Le peu d'argent que Jentsch possédait a servi également à secourir la famille, et depuis l'arrestation, celle-ci se trouve dans la misère la plus profonde; j'ai aidé beaucoup au soulagement de ces malheureux, pendant les cinq derniers mois, et si vous et vos amis vous pouviez venir également en aide, le ciel vous bénirait ! (¹).

J'avoue que quand j'ai lu la lettre ci-dessus, j'ai eu de la peine à ne pas croire à une sumisterie. Cette histoire d'un

⁽¹⁾ Le Messager a ouvert une souscription en saveur de Mme Rothe; elle adéjà rapporté une somme relativement assez élevée. - N. de la R.

juge d'instruction qui déclare à l'un des témoins d'une affaire étre absolument convaincu que l'accusé est un médium véritable et lui fait remarquer que Mme Rothe avaitété fouillée en vain, avant la séance, par une femme appartenant à la police — cette histoire, dis-je, me paraissait bien étrange.

Depuis lors, un spirite de Paris est parvenu à connaître quel était l'auteur de la lettre que l'on vient de lire et dont on ne connaissait que les initiales: « C. S. ». Le spirite en question lui a écrit, en entourant sa démarche de quelques précautions et il en a obtenu une réponse qui m'a été obligeamment communiquée.

M. C. S. y confirme sa lettre précédente, en ajoutant quelques observations. On n'a point démasqué Mme Rothe. Vu le zèle de l'agente de police, qui a fouillé la robe, les jupons, le pantalon, les bas, la chemise même du médium, comment admettre qu'elle n'ait pas pu y trouver environ 150 fleurs. et fruits, s'ils y avaient été cachés? C'est absurde. Ce n'est pourtant qu'après une demi-heure de séance et après deux. magnifiques apports cueillis dans l'air, qu'on avait fait l'assaut, sur un signe donné par le commissaire de police —un monsieur. déguisé en bon agriculteur, enthousiaste du spiritisme, qui suivait les séances d'A. Rothe depuis quelque temps déjà, en attendant toujours l'occasion d'en découyrir le truc supposé - occasion qui n'arrivait jamais. C'est alors qu'il se décida à faire le coup un peu trop brutal que l'on connaît. On s'élança sur la victime, la terrassant. Figurez-vous une femme aussi faible et délicate, dans l'état de trance, empoignée sans egard par deux hommes vigoureux : une femme athlète ellemême, dans son état normal, aurait terriblement soussert de l'épouvante. L'on trouva donc sur le médium les fleurs, les fruits qui s'étaient matérialisés pendant la séance, ou qui étaient sur le point de se matérialiser dans la « chambre obscure » formée par les vétements du médium (1). Il est faux

⁽i) Je rappelle que je me borne à reproduire les termes de la lettre de M. C. S.

que l'on ait trouvé sur le médium des poches dissimulées, des sacs en caoutchouc, des appareils quelconques.

M. C. S. termine sa lettre en s'indignant de ce que l'on retient Anna Rothe en prison depuis un an, sans lui faire son. procès. Sa fille est morte, pendant ce temps—les souffrances de sa mère ont probablement hâté sa fin. Maintenant, c'est le tour de son mari. Mme Rothe, par l'entremise de son avocat, a demandé aux autorités judiciaires 24 heures pour aller au chevet du mourant; on les lui a refusées, sous prétexte qu'elle aurait pu s'enfuir — comme s'il eut été si difficile de la faire. accompagner et surveiller! Et le pauvre homme est mort, lui, aussi, il y a quelques jours, sans avoir pu revoir une dernière fois sa femme.

Le Berliner Morgen Post dit, à ce propos, « avoir beaucoup de peine à croire à de pareils agissements de la part des autorités ». Le Tagliche Runschau de Berlin, la Badezeitung... et d'autres journaux politiques allemands parlent dans le même sens. Il n'est pas jusqu'à l'Allgemeine Zeitung de Chemnitz --- celle-là même qui a publié les fameux articles du D' Bohn contre Anna Rothe — qui ne s'étonne de semblables procédés.

Nous avons informé, comme d'habitude, nos lecteurs de l'état où se trouve l'affaire Rothe : nous leur en laisserons tirer les conséquences qu'elle comporte.

Mais l'affaire Rothe n'est qu'un incident, un épisode tristement dramatique d'une affaire bien plus importante : l'attitude prise, par les autorités politiques allemandes contre les expériences médianimiques.

Il est vraiment extraordinaire qu'il soit si dissicile de se faire comprendre, à ce sujet. Ou bien est-ce qu'on ne veut pas comprendre?...

Un journaliste italien, M. Leo Pavoni, a public, dernièrement, contre la réalité des phénomènes médianimiques (1), un

⁽¹⁾ Ai di quà, Contributo allo studio dei fenomeni spiritici. (Torino-Roma, Ed. Roux et Viarengo).

livre qui a eu l'honneur d'une Introduction dûe à la plume de M. Pierre Blaserna, sénateur, ancien recteur de l'Université de Rome, ancien président de l'Académie des Lincei et physicien estimé. M. Blaserna a soutenu dernièrement une campagne contre les psychistes et les spirites italiens, sans pourtant avoir jamais assisté à une seule séance médianimique — remarquez-le bien.

Or, M. Blaserna, en terminant son Introduction, dont nous ne nous occuperons pas pour le moment, a jugé nécessaire de donner le coup de grâce au médiumnisme, en écrivant ce qui suit :

En Allemagne, le médium le plus célèbre dans ces dernières années était Anna Rothe, qui eut l'idée de renouveler un ancien tour de Bosco, qui se présentait dans son habillement ordinaire et faisait sortir de son chapeau, en présence d'une nombreuse assistance et en pleine lumière, une grande quantité de fleurs. Ce tour a été répété par tous les prestidigitateurs et avec quantité de variations. A. Rothe cut l'idée de l'élever aux honneurs du spiritisme, probablement parce que, dans ses vêtements de femme, elle était à même de cacher une quantité bien plus forte d'objets. Elle fut arrêtée au cours d'une séance et fouillée; on lui trouva sous les vêtements une quantité énorme de fleurs et huit oranges.

Il me semble que tout cela est assez concluant. Eh bien, la Revue des Etudes Psychiques, qui paraît à Paris, et qui représente le mouvement psychique en France, désend la malheureuse Anna Rothe, en disant qu'elle n'est pas coupable puisque, si les sleurs et les oranges se sont matérialisées sous ses vêtements, cela s'est passe à son insu et parce qu'il n'y avait pas dans la pièce d'autres chambres obscures; en esset, les matérialisations se produisent seulement dans l'obscurité... Ensin, la Revue des Etudes Psychiques déclare qu'Anna Rothe est innocente!

Nous ne nous attacherons pas à démontrer la fausseté de la comparaison entre le tour de Mme Rothe et le tour de Bosco. Si l'on avait du fouiller ce dernier, immédiatement avant son tour de prestidigitation, il aurait renoncé à le jouer; — le résultat aurait donc été tout à fait dissernt Un physicien comme le professeur Blaserna devrait comprendre sans peine

qu'il y a une certaine différence entre ces deux faits : 10 ouvrir pour la première fois une boîte et y trouver un objet; 2º ouvrir une boîte deux fois, l'une immédiatement après l'autre, et n'y rien trouver d'abord; ensuite y trouver un objet la deuxième fois. Le premier fait n'a rien de remarquable, le second est mystérieux. Ce serait un non-sens que d'assimiler les deux cas.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : c'est de cette affirmation que la « Revue des Etudes Psychiques défend la malheureuse Anna Rothe, en disant qu'elle n'est pas coupable... qu'elle est innocente ».

Or, c'est précisément le contraire de ce que nous avons dit. Voici quelques passages de nos déclarations sur Mme Rothe:

- « Avant tout, il nous importe de bien faire remarquer, une sois
- d'éncore, que nous ne nous soucions pas excessivement de défen-
- « dre Mme Rothe... Après tout, elle est victime de son obstination,
- « ayant toujours refusé de consentir à l'examen d'un groupe de
- « savants compétents, ainsi que nous en avions exprimé le vœu et
- « ainsi que le lui conseillaient en Allemagne, des hommes impar-
- « tiaux... Cette conduite incompréhensible est même le plus grave
- « indice que nous connaissons contre le blumenmedium de Chem-
- " nitz... Il ne s'agit pas de désendre Mme Rothe, puisque nous « ignorons si elle le mérite... »

Qu'on remarque bien que nous disions cela dans le même article et à la même page où se trouvent les quelques lignes se rapportant à la « chambre obscure », auxquelles M. Blaserna à fait, allusion (1). Donc, pas d'erreur possible: M. le sénateur Blaserna lit bien: « Il ne s'agit pas de défendre Mme Rothe; puisque nous ignorons si elle le mérite » et imperturbablement il déclare que la Revue des études psychiques & désend Anna Rothe, en disant qu'elle n'est pas coupable. »

€ C'est charmant.

Att prominent in a

v.(1) Revue des E. P., 1902, pages 116-117.

Nous avons expliqué, toujours dans le même article, et dans d'autres entresilets que l'on peut trouver aux pages 54 et 193 de la Revue 1902, pourquoi nous protestions contre les mesures qui avaient été prises contre Mme Rothe — et cela sans affirmer si elle était innocente ou coupable, puisque les éléments pour la juger nous faisaient défaut. C'est là un point sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

Passons maintenant au D' Maack, qui, dans son dernier numéro de sa Wissenschaftliche Zeitschrift für Xenologie (Hambourg), écrit:

Nous n'aurions point touché au côté religieux de la question, si M. César Baudi de Vesme n'avait fait dans sa Revue des Études Psychiques la monstrueuse supposition que moi et d'autres « nous étions probablement des instruments conscients entre les mains de M. Faber, modérateur général de l'Eglise protestante, etc. » Nous pourrions facilement prouver le contraire par cela même, que l'ardeur que nous aurions employée à poursuivre une femme (pardon: un imposteur), nous l'avons employée à défendre la liberté de conscience... »

D'où le D' Maack tire une quantité de conclusions acerbes et injurieuses, dans ce style pamphlétaire dont il s'est sait une spécialité, ainsi que nous le disions aux pages 57 et 195 de la Rovue de cette même année.

Or, voici le passage de la Revue auquel le Dr Maack fait allusion:

« Est-ce à dire que ces Messieurs étaient des instruments conscients de M. Faber, etc.? Nous sommes bien loin de l'affirmer », (page 58).

M. Maack a donc mal compris. Il aurait plutôt dù se désendre d'être un instrument inconscient de l'Eglise résormée en Prusse. Seulement, voilà; est-on à même d'assirmer de ne pas être inconsciemment telle ou telle chose? Si l'on en avait la conscience, on n'en serait pas inconscient. C'est assez compréhensible. Demandez à un anarchiste s'il est un instrument?

inconscient de la réaction; il répondra que c'est fou, que ses principes sont diamétralement opposés aux doctrines réactionnaires, etc. Et pourtant nous sommes à peu près tous d'accord pour reconnaître que les anarchistes font plutôt le jeu de la réaction que celui du progrès.

Le gouvernement prussien a déclaré la guerre, non seulement aux pratiques spirites, mais aux expériences médianimiques: le directeur de la Xenologie ne le contestera pas; l'hypocrisie ne doit pas aller avec son caractère fougueux. En Allemagne comme à l'étranger, personne n'ignore que l'Empereur a défendu au monde de sa Cour, aux fonctionnaires du gouvernement d'assister à des séances médianimiques, etc. Mme Rothe n'est d'ailleurs pas le seul médium qui a été molesté par la justice allemande, depuis qu'elques mois; Mme Petri s'est trouvée dans un cas pareil; Mme Abend a dû prendre la fuite, à ce que l'on assure, etc.

Pourquoi Sa Majesté en agit-elle ainsi? Le D' Maack s'imagine-t-il donc que s'est pour seconder « ses efforts xénologiques », qu'il se plaint que nous ne sachions pas assez apprécier? Est ce pour empecher que de prétendus médiums parviennent à escroquer quelques marks à des spirites naïfs? Eh, mon Dieu! il y a bien d'autres abus à réprimer, en Allemagne comme ailleurs, avant d'avoir à s'occuper de ces détails. De minimis non curat prætor; songez donc: le grand Kaiser!

Alors? Alors, l'Empereur et quelques-uns de ses conseillers—les ecclésiastiques surtout, à ce que l'on assure—se sont préoccupés du développement que prenait le spiritisme en Allemagne; ils ont craint de voir le pays envahi par une sorte d'épidémie psychique qu'ils jugeaient dangereuse, et... ils ont été bien aises de trouver un appui inconscient dans MM. Bohn, Maack et les autres. Voilà notre idée.

Le D' Maack touche, à présent, à ce sujet:

Quant à la « liberté de conscience », cela nous est égal si M. de Vesme, à distance, tient encore au médium Mme Rothe et s'il peut accorder une escroquerie publique avec sa conscience libre de spirite, Est-on entichés d'« esprit d'intolérance » seulement parce, qu'on prévient soh prochain de ne pas se laisser duper dans ses « sentiments les plus sacrés » et qu'on lui prouve de façon positive que des milliers de personnes se sont laissé tromper? Qu'est-ce donc que la « liberté de pensée » si elle ne consiste pas à demander au spiritisme de l'honnêteté et des preuves, et de ne pas vous jeter, par des phrases métaphysiques, de la poudre aux yeux?

Non, cher ami, nous autres xénologues nous restons en dehors des religions et des confessions — que ce soit le protestantisme, le catholicisme ou autre chose... Aussi nous espérons, nous savons, de l'Allemagne en général, et de l'Allemagne impériale en particulier, qu'elle est et qu'elle restera le berceau de la libre pensée.

Mais la liberté de penser et les pensées libres doivent en Allemagne se baser sur la vérité et la réalité — et non sur le mensonge et la fausseté.

Veuillez prendre note de cela, à Paris.

Vous vous moquez de l'intolérance en Allemagne, Monsieur de Vesme; mais où est donc en France, la liberté de penser?

Je ne parlerai pas des mesures de la Cour de Cassation, en Décembre 1900, contre les « guérisseurs non médecins »... ni du D' Paul Gibier... ni de la « retraite de M. de Rochas »... mais je parlerai de la fermeture des écoles congréganistes, des mesures politiques contre les sœurs (contre des femmes)... Donc, Monsieur, c'est tout comme chez nous pour ce qui est de la prétendue suppression de la liberté de conscience.

En réalité, la chose est toute dissérente. C'est que vous oubliez que les pensées et la conscience ont toujours été libres, mais non pas les actions qui en résultent; quand celles-ci sont dangereuses ou trompeuses, l'État prend des mesures répressives — chez vous contre les congréganistes, chez nous contre les occultistes ou plutôt obscurantistes.

Et maintenant, s'il vous plait, ne parlez plus d'intolérance et d'illibéralisme: vos adversaires, les non-spirites, pourraient aussi bien en parler. Ce ne sont que des phrases employées surtout par ceux qui sont le moins libéraux et le moins tolérants.

Et de plus, celui qui est dans une maison de verre ne doit pas jeter des pierres...

Je dois negliger le reste de l'article, par manque d'espace. Mais ce que j'en ai rapporté est plus que suffisant pour faire voir que le D' Maack a fort bien commencé — abominablement fini.

Et avant tout, une petite profession de foi. Le directeur de la Xenologie parle d'abord ironiquement de moi comme de l'« historien catholique du sprifitisme»; plus loin, il me considère comme un spirite. Cela pourrait offrir l'occasion, à moi aussi, de parler de la « profonde ignorance » qui règne à Hambourg sur les choses de chez nous!... Pourtant, puisque le D' Maack fait évidemment allusion à l'un de mes ouvrages, publié à Leipzig, qu'il se donne la peine de jeter un coup d'œil aux chapitres intitulés : Les Juifs et : Jésus-Christ et il verra bien si je suis catholique de conviction, ou même un adepte de toute autre religion. Je ne suis même pas spirite, dans le sens que l'on donne d'ordinaire à ce mot. Mes lecteurs savent que jamais je ne les entretiens de religion, de Dieu, etc.; ils connaissent les luttes incessantes que je soutiens contre toute espèce de révélations, d'intuitions, de dogmes et en particulier contre l'échafaudage de la théologie spirite: reincarnation, pluralité des mondes habités, etc. Je n'admets que l'expérimentation et les conséquences que l'on peut logiquement, directement tirer des résultats donnés par l'expérimentation. Je suis un psychiste qui, avec moins d'autorité et moins de talent, mais avec autant de sincérité, suit la route tracée par la Society for Psychical Research, par les Crookes, les Lodge, les Richet, les Lombroso, etc. J'ai reconnu que plusieurs phénomènes médianimiques sont réels — ce qui me laisse supposer qu'il y en a d'autres qui peuvent l'être; je ne conteste pas la justesse de l'hypothèse spirite, dans certains cas particuliers, lorsque l'hypothèse physiologique ne suffit pas, en l'état actuel des connaissances humaines, à les expliquer. M. Maack, lui, a-t-il vu le fond des choses, a-t-il résolu dans un sens anti-spirite le grand problème? C'est possible. Qu'il me permette toutesois de sourire, en secouant la tête, et de continuer à croire que mon doute a un caractère plus scientifique que sa certitude. En tout cas, pour ce qui me regarde, le D' Maack voit bien qu'il ne s'agit pas « de jeter, par des phrases métaphysiques, de la poudreaux yeux» et que je reste tout autant que lui, « en dehors des religions et des confessions que ce soit le protestantisme, le catholicisme, ou autre chose».

Maintenant, je tombe d'accord avec M. Maack au moins en cela: que l'on ne fait aucunement preuve d'esprit d'intolérance « en prévenant son prochain de ne pas se laisser duper ». C'est même pourquoi, dès le premier jour que nous avons parlé de Mme Rothe, nous avons cru devoir mettre en garde nos lecteurs contre une possible escroquerie, puisque, si des personnes intelligentes et honnêtes affirmaient l'authenticité des phénomènes d'Anna Rothe, d'autres, non moins autorisées — par exemple M. Camille Flammarion — nous disaient le contraire. C'est même pourquoi nous avons écrit: « Sans doute, si MM. Bohn, Maack, etc., ont réellement démasqué Mme Rothe, ils ontrendu un service considérable à la vérité» (Revue, page 57).

Je ne me suis pas « moqué de l'intolérance en Allemagne » — j'ai regretté un acte d'intolérance qui y avait été commis — voilà tout. Je ne me moque point de l'Empereur, que je crois animé du désir ardent et sincère de faire le bonheur de son peuple.

Le D' Maack affirme qu'en France c'est bien pis. Cet argument aurait de la valeur, à un point de vue personnel, si, tout en combattant l'intolérance en Allemagne, je l'approuvais en France. Mais qui donc peut bien avoir dit cela à M. Maack?

Mettons de côté la question des Congrégations, qui peut être une simple affaire de législation sur les associations, au moins pour ce qui se rapporte aux biens de mainmorte; attendons pour parler des « guérisseurs » quand nous discuterons si l'on peut exercer la profession d'avocat, de pharmacien, de capitaine de vaisseau, etc., sans avoir obtenu son diplôme. Cela ne regarde pas la liberté de la pensée. Mais je déplore les torts que l'on a eus envers le colonel de Rochas et le D'P. Gibier; ce dernier n'a pas rencontré les mêmes difficultés dans un pays où la liberté de conscience existè réellement : aux Etats-Unis.

Pour ce qui a trait aux vexations qu'on fait subir en France aux écoles libres, aux élèves qui en sortent, etc., je n'ai aucune dissiculté à reconnaître que cela est bien pire que ce qui se passe en Allemagne; — je l'avoue avec regret. J'ajouterai même que cela ne fait que commencer. Ce n'est pas mon assaire de toucher dans cette Revue aux questions politiques, aussi, comme on le verra, je me tiendrai, dans cette discussion, au dessus et en dehors des partis. Mais enfin,on a beau ne pas saire de politique, il saut bien que, comme tout autre qui se trouve dans pareil cas, nous protestions contre l'interdiction d'expérimenter à notre aise, de discuter les résultats de nos expériences et d'enseigner les vérités que nous croyons avoir établies. Maintenant, voyez plutôt l'invraisemblable ordre du jour approuvé par le Congrès des Jeunesses laïques, à Paris, au commencement de novembre et qui résume les desiderata de la Maçonnerie française:

Les parents et la société doivent respecter dans l'enfant les droits de la personne humaine et lui assurer l'éducation normale et rationnelle.

La prétendue liberté d'enseigner ne saurait être assimilée à la liberté de communiquer la pensée par la parole et par la presse.

Ce n'est ni une liberté publique, ni un droit national. C'est une fiction, grâce à laquelle on limite ou l'on supprime la liberté nais-sante de l'enfant.

Cette liberté de l'enfant ne peut être respectée, sauvegardée et cultivée que par un enseignement exclusivement laïque.

De là résultent pour les Etats l'obligation morale et la nécessité politique d'ériger l'enseignement en service public exclusif.

Vous comprenez: les parents eux-mêmes n'ont pas le droit « de limiter ou de supprimer la liberté naissante de l'enfant » en lui donnant une instruction religieuse! Après cela, injonction sera faite aux parents de donner des principes de
morale à l'enfant, parce que la morale peut être entendue
d'une manière tout à fait différente par celui-ci ou par celuilà — et il ne faut toujours pas « limiter la liberté naissante
de l'enfant », qui devra pouvoir juger plus tard, sans aucune

idée préconçue, si l'amour libre n'est pas plus moral que la famille, si l'obéissance aux parents est un devoir ou une simple convention (Tolstoï discute cette question et penche pour la dernière hypothèse!), si la solidarité humaine doit l'emporter, ou non, sur la lutte pour la vie (pour ma part, je n'en vois aucune raison, s'il n'y a pas une existence au-delà), etc., etc. Enfin, on n'apprendra plus à l'enfant le système planétaire de Copernic, afin de respecter en lui la liberté dechoisir, plus tard, le système de Ptolémée.

Voilà pourtant où nous en arriverons en admettant le principe.

Quel est ce principe? — C'est celui établi par M. le docteur Maack dans la dernière partie du passage que j'ai rapporté, c'est-à-dire « que les pensées et la conscience ont « toujours été libres, mais non pas les actions qui en résul- « tent; quand celles-ci sont dangereuses ou trompeuses, « l'Etat prend des mesures répressives — chez vous contre « les congréganistes, chez nous contre les occultistes. »

Que l'Etat fasse souvent cela — non pas toujours, Dieu merci! — le fait n'est que trop vrai. Mais l'intolérance est justement là; le programme en a été tracé par le D' Maack d'une façon saisissante.

Pourquoi Charles IX de France se décida-t-il à cette « mesure répressive » que l'on appelle la Saint-Barthélemy?— Parce que la France était, depuis plus d'un siècle, déchirée par les guerres religieuses, qui menaçaient de se perpétuer : le gouvernement du Roi trouva alors qu'il fallait en finir avec les Huguenots, qui étaient on ne peut plus dangereux et qui, d'ailleurs, étaient trompeurs, puisqu'ils prêchaient une Religion fausse (fausse au point de vue du gouvernement) et envoyaient en enfer les bons sujets du Roi.

Pourquoi Louis XIV entreprit-il les dragonnades, arracha les ensants des protestants des Cévennes à leurs parents et les sit-il élever dans des couvents catholiques? — Toujours pour les motifs ci-dessus et pour rétablir en France cette; « unité morale » que nos francs-maçons français s'essorcent. maintenant d'établir dans le sens contraire et par des moyens presque aussi violents.

Pourquoi les révolutionnaires de 1792 arrachèrent-ils à la France la liberté que elle-ci avait acquise en 1789, établirent-ils le règne de la Terreur par la guillotine et sirent en trois ans autant de victimes que les empereurs romains, persécuteurs des chrétiens, en avaient fait en trois siècles?

— Parce que les réactionnaires étaient jugés dangereux; d'ailleurs, aucun doute qu'à l'avis des terroristes ils trompaient le peuple.

Pourquoi l'Allemagne n'appliquerait-elle pas un nouveau Kulturkamps? — Il suffirait de juger les catholiques dangereux et surtout trompeurs, parce que leurs médiums — les prêtres — soutirent de l'argent de la poche des sidèles en leur promettant ce qu'ils ne peuvent pas donner: le salut éternel — ce qui est, d'ailleurs, le sait du clergé de toutes les religions, comme il l'est d'ailleurs, tout aussi bien des politiciens matérialistes, qui promettent au peuple un bonheur qui n'est pas de ce monde.

Pourquoi n'aurait-on pas raison de persécuter de nouveau les Juiss et les Protestants? Ne sont-ils pas jugés dangereux et trompeurs par des centaines de milliers de citoyens qui peuvent, d'un jour à l'autre, devenir la majorité et saisir le pouvoir?

Et ainsi de suite. Il n'y a pas de violence qui ne se trouve justifiée par la théorie émise par le D' Maack.

Encore pourrait-on discuter sa maxime si un gouvernement ctait nécessairement la sagesse et la science personnisses — quelque chose comme une émanation de la Divinité. Mais le gouvernement n'est que l'émanation d'un homme, ou d'un groupement d'hommes : il est, par conséquent, tout ce que l'on peut imaginer de plus sujet à l'erreur. Aujourd'hui le D' Maack se réjouit des mesures qui ont été prises contre les occultistes. Fort bien, mais si un gouvernement jugeait devoir agir de même contre les xénologues, par exemple, en défendant la publication de la Wissenschaftliche Zeitschrift für.

Xenologie, ce serait alors au tour de M. Maack de protester. Le D' Maack a l'obligeance de nous apprendre que « les pensées et la conscience ont toujours été libres, mais non pas les actions qui en résultent quand celles-ci sont dangereuses ou trompeuses. » Parfaitement, mais il faut bien nous entendre sur la signification de ces deux termes dangereux et trompeur. Sans doute, si un Ravaillac, poussé par le fanatisme, commet un crime, la loi, tout en le laissant libre de penser ce qu'il veut, le frappera à cause de l'action qui est la résultante de ses pensées. Mais pourquoi? Parce que l'action dont il s'agit est un crime en elle-même, abstraction faite des motifs qui peuvent l'avoir provoquée. Un assassinat est un crime en lui-même; le fait dont A. Rothe est accusée ne l'est pas: un prestidigitateur l'exécute sans être molesté par la police. Celle-ci, dans l'action du blumenmedium allemand vise donc l'idée qui l'a déterminée. Elle raisonne de la sorte: « Le prestidigitateur avoue qu'il y a un truc, tandis que dans le cas de Mme Rothe il y a escroquerie, puisque le médium fait passer ses apports pour de phénomènes surnormaux: or, cela n'est pas ».

« Cela n'est pas. » Voilà justement le point sur lequel nous contestons aux Tribunaux le droit de se prononcer.

Le somnambulisme artificiel, alias hypnotisme, n'était pas encore reconnu par les savants, il y a une trentaine d'années. Si l'on avait voulu faire un procès aux sujets de Puységur, de Faria, de Du Potet, de Reichenbach, de Braid, etc., on n'aurait pas manqué de les condamner, puisque les experts aliénistes — les prédécesseurs de ceux qui étudient actuellement A. Rothe — ne pouvaient pas manquer de déclarer que les sujets en questions simulaient; que c'étaient des escrocs, même, puisqu'ils présentaient leurs tours comme des phénomènes surnormaux — ce qui n'était pas.

Vous, Monsieur Maack, et moi-même, nous trouvons que cette idée des prêtres catholiques, de vous mettre dans la bouche un morceau de pain azyme, en vous assurant que c'est là le viai corps de votre Dieu, que vous allez digérer avec le

saucisson que vous mangerez pour votre déjeuner — nous trouvons, dis-je, que cette idée est cent fois plus extravagante et saugrenue que tous les phénomènes des médiums, y compris ceux de Mme Rothe. Pourtant, je n'admets pas que les Tribunaux soient compétents pour réprimer cette escroquerie, ou supposée escroquerie — et vous, Docteur et cher confrère, vous êtes certainement de mon opinion.

Arrivons au cas de Mme Rothe. Il est identique au cas des sujets hypnotiques: il est analogue à celui du sacrement de l'Eucharistie, des prières payées pour les âmes du Purgatoire, etc.

L'action de tirer clandestinement des fleurs de ses vêtements, qu'elle soit exécutée par un prestidigitateur ou par un médium, n'est pas un crime en elle-même, pas plus qu'il ne l'est de se faire hypnotiser ou de feindre d'être hypnotisé; pas plus que de mettre dans notre bouche une hostie ou un pain à cacheter; pas plus que de dire une Messe, etc. — et cela, malgré la question d'argent qui s'y rattache et la « duperie des sentiments les plus sacrés », pour nous servir de l'expression ironique du D' Maack.

Il faut donc en prendre son parti.

Charles IX et Louis XIV n'avaient pas le droit de prendre des mesures contre les huguenots, qu'ils les jugeassent dangereux ou pas dangereux, trompeurs ou pas trompeurs; les terroristes de 1902 n'avaient pas le droit d'exécuter leurs massacres; nos maçons français n'ont pas le droit de soustraire les enfants à l'enseignement que leurs parents jugent bon de leur donner; les autorités allemandes n'ont pas le droit de prendre des mesures contre les occultistes, les xénologues, ou qui que ce soit.

Au surplus, si les poursuites contre Anna Rothe sont légitimes, pourquoi ne le seraient pas celles que l'on engagerait, par exemple, contre Eusapia Palladino? Car ensin, elle aussi a été traitée de trompeuse par bien des expérimentateurs— et non des moindres. Vous sigurez-vous donc le gouvernement isalien saisant arrêler Mme Palladino et saisant décider par trois magistrats s'appuyant sur les rapports de policiers et de médecins aliénistes, si c'est le professeur Blaserna qui a bien jugé le médium, sans le voir, ou si la raison n'est pas pas plutôt du côté des professeurs Lombroso, Richet, Ochorowicz, etc.? Rien de plus extravagant ne pourrait être imaginé. Et pourtant, c'est strictement le cas même d'Anna Rothe.

Ensuite on verra les tribunaux de première et de seconde instance chargés de décider si les prêtres n'escroquent pas aux sidèles l'argent qu'ils reçoivent pour dire des Messes; si ces services religieux peuvent réellement être utiles aux âmes du Purgatoire; si le corps de Jésus-Christ est réellement dans l'hostie consacrée; si l'on trompe ou l'on ne trompe pas en affirmant que Dieu existe, etc. Il est vrai que nos députés font déjà cela.

Mais on n'a pas le droit de le faire, même en guise de représailles pour ce que l'on avait fait envers nous. Anatole France criait dernièrement : « Aucune liberté à ces cléricaux qui veulent s'en servir contre la liberté! » Les progressistes, les nationalistes, les monarchistes reviendront probablement un jour au pouvoir et ils diront alors : « Aucune liberté à ces Maçons qui s'en étaient servis pour détruire la liberté! » Et ainsi de suite.

Non! L'intolérance des uns n'excuse aucunement l'intolérance des autres. Toutes les religions, tous les partis ont à se reprocher d'avoir été intolérants. On ne parle que de l'intolérance de l'Eglise catholique. C'est un sot lieu commun, bon pour les braillards des meetings politiques.

Renan dans sa Vie de Jésus, écrit ces quelques lignes :

« Le christianisme a été intolérant; mais l'intolérance « n'est pas un fait essentiellement chrétien. C'est un fait juif, « en ce sens que le judaïsme dressa pour la première la théo-« rie de l'absolu en religion (¹) et posa le principe que tout

⁽¹⁾ Actuellement c'est l'absolu dans la a nouvelle Idole » : la Beience. — C. V.

« novateur, même quand il apporte des miracles à l'appui de « sa doctrine, doit être reçu à coups de pierres, lapidé par « tout le monde, sans jugement... Si, au lieu de poursuivre « les Juiss d'une haine aveugle, le christianisme eût aboli le « régime qui tua son fondateur, combien il eût été plus con-« séquent, combien il eût mieux mérité du genre humain! » (Chap. XXI).

En général, les protestants ne firent pas mieux que les catholiques. Sans doute, la conduite des luthériens d'Allemagne fut meilleure que celle des catholiques ou des autres sectes protestantes. Ce qu'ils firent contre les anabaptistes de Munster — ces tolstoïens, ces doukhobors du XVIe siècle — est en grande partie justifié par les dévastations et les cruautés frénétiques de leurs adversaires — qui d'ailleurs étaient des protestants eux aussi. Mais on ne peut pas en dire autant des calvinistes. On connaît les cruautés un peu excusables commises par les huguenots en France. En quelques cantons de la Suisse — à Genève par exemple — l'intolérance calviniste était telle, que de 1546 à 1670 on ne put y célébrer une seule messe. Les supplices qui suivirent le synode de Dordrecht; dans les Pays-Bas, et dont Grotius faillit être victime avec le grand Oldenbarneveld, sont présents à la mémoire de tous, comme les excès qui suivirent l'assassinat du cardinal Beton, en Ecosse, etc. L'Eglise anglicane a été fondée par Henri VIII — le roi Barbe-bleue — sur les cadavres de martyrs glorieux comme l'évêque Fisher le chancelier Thomas Morus, les amis du cardinal Pole, etc. Les représentants de l'Eglise catholique en France avaient renoncé à tous les privilèges depuis bientôt 40 ans, et les protestants français jouissaient à peu près des mêmes droits que les catholiques sous la Restauration des Bourbons et des d'Orleans, quand l'Angleterre se décida à en faire autant envers les catholiques d'Irlande, après la genéreuse campagne de O' Donnell.

Ce qui se passait il y a quelques siècles, en fait d'intolérance religiouse, était dans les mœurs du temps. Si les matérialistes d'aujourd'hui avaient eu alors le pouvoir entre les mains, ils auraient fait pire que les autres. La preuve en est dans leur manière d'agir, même de notre temps. En Belgique où dominent les catholiques, la liberté des cultes et des opinions antireligieuses est parfaite; en France, où dominent les autres, cette liberté est tombée à un degré bien bas et est encore en train de descendre.

Donc, au lieu d'invoquer les gendarmes les uns contre les autres, combattons avec les armes de l'homme intelligent et -libre : avec la parole, avec la plume, avec le travail, avec -l'exemple!

Nous, psychistes, en particulier, nous qui devons baser toute notre doctrine sur l'expérimentation, ne soyons pas assez sots pour demander qu'on emmenote nos médiums ou qu'on musèle nos compagnons d'étude; ne montrons pas un cerveau assez borné pour nous insulter, nous traîner dans la boue, seulement pour la mauvaise humeur que nous éprouvons de ne pas réussir à nous convaincre mutuellement que tel sujet triche, ou ne triche pas. Cela est indigne des librespenseurs, des philosophes que nous tâchons d'ètre!

Vous dites, Monsieur Maack: « Ces messieurs de la Faculté spirite disent toujours qu'il est impossible de discuter des choses sacrées avec les profanes. C'était autrefois mon opinion aussi. Mais maintenant je me suis rendu compte que c'est juste le contraire: ce sont les initités qui, par auto-suggestion, sont tellement aveuglés, que c'est en vain qu'on voudrait les éclairer. » C'est ce que des gens de toutes les opinions disent de leurs adversaires.

En attendant, cher Docteur, il résulte de vos paroles que vous étiez jadis spirite et avez depuis changé d'avis au sujet des phénomènes psychiques. Vous n'étiez donc pas infaillible. Vous ne l'ètes pas devenu depuis. Il est donc possible que, comme vous vous êtes trompé une fois, vous vous trompiez une fois encore. Vous n'avez donc pas plus de raison de parler actuellement ainsi de vos adversaires, que vous ne l'aviez jadis en vous adressant à vos adversaires d'antan.

Vous ne croyez pas que des fleurs se soient matérialisées dans

les mains de Mme Anna Rothe? Allons! je vous avouerai que je ne le crois pas non plus, pour le moment. Seulement, il est possible que je parvienne à me persuader de la chose: j'ai la « prudence scientifique » — résultat des merveilles auxquelles j'ai assisté déjà. Il y a vingt ans, j'aurais regardé comme un niais un homme qui fût venu me dire que la voix pouvait, pour ainsi dire, se matérialiser sur une lame de métal et puis en sortir, à volonté, comme les notes congelées de la trompette, dont il est question dans le Baron de Münchhausen. C'était « pouffant ». Souvenez-vous des mots suivants du professeur Ochorowicz: « Quelles sont donc les ·limites de la Nature? par exemple, une lame métallique peut-elle, oui ou non, parler comme un homme? Bouillaud, qui n'était pourtant pas le premier venu, le contestait; il ajoutait que l'on ne pouvait point admettre une chose pareille sans renverser toutes les lois de la physiologie. Et il disait cela devant le phonographe d'Edison, en pleine Académie; et il saisit au collet le malheureux interprète de l'inventeur américain, en l'accusant de ventriloquisme.» Eh bien l le niais n'était point celui qui assirmait la chose, mais plutôt celui qui s'inscrivait en faux contre sa possibilité.

C. VESME.

the amondant, that Dortons, it resulted to a throlog que vois Clerfold spigs et avordonds charge d'arts su sujet das phés ent est est exclusive. Vous n'étiex dans profis d'arts su sujet l'ous na éters ens de vent depair. It est donc pas été que, commo rous vous ètes trongé ens étés, veus aus trongées une fois en éte donc par pius és compies une fois en étes trongées donc par pius és cison de partier actualisment ainsi de vos adversions, que veus ne

and the reservoir of the state of the second

enaite of early at a large miles

d'apriez jadis en vous adressant à vos adversaires d'auteus.

Le médium Politi à Paris

A11.

-34B)

संवार र

(Suite et fin).

Les séances médianimiques du groupe de l'Ecole Polytechnique.

Les causes de leur insuccès.

L'obstacle du silet de la cage. — MM. De Albertis et Taton indispensables. — La « possession ».

Les expériences sur l'extériorisation de la sensibilité à grande distance sont de beaucoup les plus importantes entre celles qui ont été exécutées avec le médium Politi à Paris. Ainsi que le dit M. de Rochas, dans la lettre dont nous avons reproduit quelques lignes, « Politi n'a donné qu'une répétition affaiblie des phénomènes d'Eusapia ». Est-ce bien la peine de s'étendre beaucoup à parler d'une série de séances si peu réussies? Non, évidemment. N'éanmoins, elles ne méritent pas, non plus, d'être tout à fait négligées à cause de certaines circonstances qui les ont marquées et qui ne sont pas absolument dépourvues d'intérêt pour ceux qui suivent les études médianimiques. Une séance ratée peut parfois être tout aussi importante qu'une autre bien réussie, si l'on examine les causes qui ont peut-être produit le mauvais résultat en question.

On sait que le groupe dont il s'agit était composé du colonel de Rochas, du docteur Dariex, des ingénieurs Baclé et Taton, de M. Louis Lemerle et de M. Guillaume de Fontenay. Douze séances eurent lieu à l'École Polytechnique, quatre à la villa de M. De Albertis, à Joinville-le-Pont, la dernière chez M. Taton. M. de Fontenay avait préparé un appareil photographique 18×24 et un autre appareil pour la production de la lumière de magnésium, très perfectionné, capable d'être

mis en action à distance, sans que l'opérateur fût obligé de quitter la « chaîne ».

La pièce était éclairée par une lampe rouge de photographie, on s'est servi aussi d'une de ces lampes à phosphore, dont Crookes assirme avoir eu de bons résultats, mais dont nos expérimentateurs ne purent tirer grand prosit.

Malheureusement, des obstacles de toutes sortes ne tardèrent point à surgir.

D'abord, les expérimentateurs s'étaient proposés de prendre toutes les précautions imaginables pour rendre la fraude absolument impossible. Ni la visite des vêtements du médium, ni la camisole de force, ni les autres systèmes adoptés généralement dans ce but ne leur ayant paru offrir des garanties d'une certitude, pour ainsi dire, mathématique, ils eurent recours à une cage en bois, d'un mètre carré de large sur deux mètres de haut dont les parois étaient constituées par un filet en ficelle. On avait pensé que le filetavait sur la toile l'avantage de ne pas isoler complètement le médium de la « chaîne » formée par les expérimentateurs.

Politi sut donc ensermé à cles dans sa cage.

De ce moment, plus de phénomènes. Quelle pouvait bien être la raison de ce fait?

Les incrédules répondront: — Ce n'est pas malin : les phénomènes étaient produits en fraude par le médium.

En réalité, la question n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire. Avant tout, il est peu propable qu'en de pareilles conditions, Politi aurait permis qu'on l'enfermât dans la cage. Mais ce n'est là qu'un détail. L'argument le plus important c'est que, lorsque Politi était hors de la cage, des phénomènes se produisaient sans doute, à la lumière, à quelque distance du médium, dont les pieds et les mains étaient strictement contrôlés. Ces phénomènes étaient dés déplacements et des lévitations d'objets, surtout de meubles tels que cette chaise dont nous avons parlé plus haut phénomènes d'importance secondaire, si l'on veut, mais bien constatés:

On est donc'autorisé à supposer que, si les phénomènes ne se produisaient plus lorsque le médium était enfermé dans la cage, c'est que la constitution de cette cage génait en quelque sorte les manifestations. Pourquoi cela? Voici l'explication que nous donne M. De Albertis comme une simple hypothèse.

Reportons-nous aux expériences d'extériorisation de la sensibilité exécutées auparavant par M. de Rochas. Ce dernier, de la même façon dont il s'était servi de l'eau, des rails, etc., comme conducteurs de la supposée « force magnétique » s'était servi aussi d'un tronc d'arbre. Il touchait avec sa canne le pied du tronc, Politi en faisait autant pour la partie supérieure, et il ressentait la contracture. Mais si, au lieu de toucher le tronc, il touchait les feuilles ou bien les branches supérieures, l'effet devenait nul, ou à peu près. La même chose arrivait avec le fer: le phénomène se produisait si le colonel et Politi se trouvaient aux deux extrémités d'une barre de fer; il n'en était rien si l'on se servait d'un treillis également en fer.

Quand on cherche à se rendre compte de cette anomalie apparente, on est immédiatement frappé par l'idée que le supposé « fluide magnétique », ou autre, se transmet le long d'un corps, à peu près comme il arrive de l'électricité, du son, etc., mais se propage jusqu'à se disperser, lorsque le corps en question n'est pas composé d'une masse homogène mais se subdivise en de nombreux rayons: branches d'arbre, mailles de filet, etc.

Dans ce sens, la cage en silet pouvait neutraliser, intercepter les sluides qui s'extériorisaient du corps du médium.

La science médianimique est encore à son enfance; il est fort difficile de se prononcer sur cette hypothèse sans avoir bien examiné la question par de nouvelles expériences. Mais l'hypothèse de M. De Albertis n'a rien d'absurde, ni même d'invraisemblable en elle-même.

Les expérimentateurs de Paris ne s'obstinèrent naturellement pas dans l'emploi de la cage et ils dûrent se contenter d'un autre genre de contrôle, qui ne la remplace pourtant qu'en partie. Le médium se déshabilla complètement en la présence de l'un de ces messieurs, l'ingénieur Taton, et sut visité, dans toutes les parties du corps, par le D' Dariex, Après cela, il se rhabilla (toujours sous les yeux du délégué du groupe), d'un pantalon et d'un veston de toile. Il se chaussa de souliers de baigneur, également en toile. On répéta cette opération tous les soirs, avant la séance, à la sin, M. Taton assistait à la toilette de Politi lorsque celui-ci se rhabillait.

Mais un nouvel obstacle devait bientôt surgir. Au cours de la première séance, Politi sut contrôlé par MM. De Albertis et Taton, qu'il connaissait déjà — surtout le premier; on avait pourtant décidé que dans les autres séances ce serait au tour des autres expérimentateurs d'exercer le contrôle sur le médium.

Ce projet ne put être réalisé. Politi ne s'endormait pas lorsqu'il avait à côté de lui MM. Lemerle, Dariex ou de Fontenay. Des demi-heures se passaient, pendant lesquelles Politi soupirait ou toussait, comme s'il était pris de suffocation — mais la trance n'arrivait pas. M. De Albertis essaya de lui tenir la main, sans quitter sa place; le médium s'endormait alors presque de suite, mais, à peine entrancé, il réclamait la présence de M. De Albertis à son côté et l'on devait céder, pour ne pas perdre encore du temps.

« L'on comprendra aisément, » ajoute M: De Albertis, « la contrariété que me causait cette affaire. Le groupe de Paris s'était adressé à moi pour faire venir Politi à Paris; le médium habitait chez moi à Joinville-le-Pont. Tous les membres du groupe m'ont toujours témoigné, de vive voix et par écrit, la plus parfaite confiance. Malgré cela, je me mets à leur place et je n'ai pas de peine à reconnaître que l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés de confier le contrôle à des personnes inconnues du médium, n'a certainement pas contribué à la garantie des phénomènes vis-à-vis des autres expérimentateurs. Afin de rendre moins grave cet état de

choses, j'obtins de changer d'habits, comme le médium. J vi voulu faire aussi ce sacrifice d'amour-propre à la manifestation de la vérité!...

« La même chose arriva à l'ingénieur Taton; lui non plus, ne put se faire remplacer... »

Ce n'est pas tout.

D'habitude, la trance du médium romain est assez tranquille. Une fois la chaîne faite, il replie sa tête et s'endort, après un laps de temps de quelques minutes seulement, si le milieu est favorable, après une demi-heure à peu près, s'il y a des éléments contraires. La trance s'annonce d'abord par la respiration difficile, par le tressaillement des nerfs des poignets, serrés par les contrôleurs; enfin le médium étend les bras, émet de longs soupirs: la trance est complète. Politi se retire alors dans le « cabinet médianimique ».

Au contraire, au cours des séances à l'Ecole Polytechnique, Politi se montra toujours inquiet, énervé. Lorsque M. De Albertis l'invitait à demeurer tranquille, à s'endormir, à ne pas résister à la trance, Politi répondait:

— Mais je ne le fais pas exprès. Je me sens suffoquer, comme si l'on me s. sissait à la gorge...

Enfin, il s'endormait. Mais la plupart du temps, quand les phénomènes de lévitation de la table, l'attouchement de mains invisibles, le mouvement des objets avaient commencé depuis peu, voilà que Politi s'agitait, se tordait, tâchait de délivrer ses mains de celles des contrôleurs et étendait le bras droit vers un point de la chambre, en criant:

- Va-t-en! va-t-en!...

Ensuite, le corps devenait rigide, Politi glissait à terre, en preie à une crise de nerfs qui lui faisait donner des coups de poing, des coups de pied et l'envoyait frapper fortement de la tête contre le parquet. Alors, d'une voix étoussée, il disait :

- Rompez la chaîne | Faites la lumière |

Parfois ces crises arrivaient lorsque Politi s'était déjà retiré dans le cabinet médianimique ; c'était pis encore.

Bref: il se produisait ce phénomène, ou cette série de

phénomènes que les spirites appellent possession, d'un mot qui a le grand tort de définir, non pas seulement le fait, mais une cause hypothétique, chimérique peut-être — ce qui n'est pas scientifique. Enfin, l'on voit aisément l'extrême difficulté qu'il y a à obtenir de bons résultats en des séances où de pareils incidents se répètent sans cesse (¹). Aussi le résultat des séances se réduit-il à bien peu de chose.

Les phénomènes obtenus peuvent être classissés ainsi qu'il suit :

- 1° La chaise qui avait été placée derrière le drap du « cabinet médianimique » pour servir au médium, s'avança jusqu'au
 côté opposé de la chambre, en passant derrière le dos de
 Politi. Alors, l'on aperçut, à la lumière rouge, la chaise qui
 s'élevait et s'abaissait sur deux jambes, en battant la mesure
 sur l'air que les expérimentateurs chantaient pour obéir à
 une recommandation du médium entrancé.
- 2º Un guéridon placé derrière M. Taton bougea plusieurs fois, pendant que le médium était dans la « chaîne », les mains et les pieds contrôlés; il se souleva même en partie.
- 3° La table autour de laquelle on formait la chaîne, sut à plusieurs reprises soulevée complètement de terre c'est-à-dire de ses quatre pieds. M. de Fontenay obtint un instantané remarquable d'une de ces lévitations complètes. Politi y sigure en trance, bien contrôlé; tous les membres du groupe sont autour du meuble, formant la chaîne. Malheureusement, chaque sois qu'un tel phénomène se produisait, la plupart des expérimentateurs, s'adressant à la mystérieuse personnalité qui semblait, diriger les manifestations, lui disaient: « C'est inutile que tu te satigues à mouvoir la table. Nous avons déjà vu cela avec Eusapia; nous voulons des apparitions, des santômes pas autre chose ». Ces expérimentateurs pouvaient avoir raison, à un certain point de vue; seulement, tout cela ne prositait guère à la bonne marche des

⁽¹⁾ Des lettres de Rome nous apprennent que cette supposée « possession » de M. Politi a encoré augmentée depuis le retour du médium en Italie; elle a même pris une forme tout-à-fait choquante.

séances, surtout parce qu'il est dissicile d'arriver ainsi, d'emblée, aux phénomènes les plus rares et les plus merveilleux, dans un groupe qui n'était évidemment pas encore bien « susionné ».

- 4° La chaise laissée vide par Politi, lorsqu'il se fut retiré de la chaîne et qu'il fut entré dans le cabinet médianimique, a été soulevée et jetée sur la table, dans les bras des expérimentateurs.
- 5º Depuis la troisième séance jusqu'à la dernière, l'on put observer plusieurs lumières rondes -- des espèces d'étincelles. - qui partent d'un point quelconque de la pièce, pas trop loin du cabinet médianimique, tracent une courbe dans l'espace et ensuite s'éteignent. Elles se forment parsois en l'air; en d'autres occasions elles partent de la tête ou des épaules de l'un des assistants. Dans ce dernier cas, la personne dont se détache la lumière ressent comme une petite tape sur l'épaule ou sur la tête : aussitôt la lumière se met en mouvement et trace sa courbe. On put voir de ces étincelles à la hauteur du plafond, où le médium ne pouvait absolument pas arriver. Dans la quatrième séance, l'on vit apparaître sur le drap du cabinet médianimique une petite croix lumineuse. - Naturellement, il ne faut pas oublier que Politi était déshabillé avant toutes les séances, visité par un docteur et rhabillé ensuite avec des vêtements procurés par les expérimentateurs.
- 6° Enfin, après la quatrième séance, l'on constata plusieurs matérialisations, ou prétendues matérialisations, de figures fuyantes et imparfaites. Elles furent bien plus rares, bien moins importantes que celles observées avec Politi à Rome. Elles étaient surtout si peu éclairées, que l'on ne pouvait pas discerner les traits du visage. D'après M. De Albertis, l'on vit une figure lumineuse, dans laquelle on parvint seulement à distinguer la forme du crâne et l'ampleur des épaules. Le D' Dariex nous affirme avoir bien aperçu de près les vêtements de l'apparition; malheureusement, ils avaient une certaine ressemblance avec ceux du médium— ce qui fait qu'il ne lui est pas possible de se prononcer sur l'authenticité du phénomène.

Comme on le voit, le bilan des séances de ce groupe se réduit à bien peu de chose. Peut-être — fort probablement, même — cela ne dépendait pas du médium, mais des expérimentateurs. Aussi les résultats obtenus furent bien meilleurs dans les séances tenues par le deuxième groupe — séances dont M. De Albertis publie aussi le compte rendu, que nous négligeons, puisque nos lecteurs connaissent déjà celui qu'a publié dans notre Revue l'un des expérimentateurs, Mme Ellen Letort. Il n'est personne, parmi ceux qui sont un peu familiarisés avec les expériences psychiques en général, et celles médianimiques en particulier, qui ne connaisse pas l'influence absolument prépondérante qu'a sur la réussite des séances le milieu où elles se passent.

C'est là le plus grand obstacle à l'organisation de séances tenues par des groupes de savants : rien n'est plus malheureux pour la propagation des sciences psychiques. C'est comme pour l'observation de certains phénomènes astronomiques forts rares et importants : on prépare toutes choses à grand frais de déplacements, d'instruments perfectionnés, etc.; — au dernier moment, un léger nuage passe : tout est perdu.

AU MILIEU DES NOUVEAUX LIVRES

GABRIEL DELANNE: Recherches sur la Mediumnité. (Paris, Librairie des Sciences Psychiques. — 3 fr. 50).

: C'est sans doute l'un des ouvrages les plus intéressants qui ont été publiés, depuis quelques années, au sujet des études spiritiques.

Ainsi qu'on l'a justement remarqué, l'intérêt de ce livre réside surtout dans sa documentation. Il contient une foule de faits, dont plusieurs, sans doute, sont déjà fort connus; quelques-une, même, auraient besoin d'être appuyés de meilleurs témoignages: Mais il y en a bien d'autres à peu près ignorés et qui méritaient d'être placés en pleine lumière.

. Cet ouvrage, en deuxième lieu, est intéressant comme une nouvelle preuve de l'évolution lente, mais indéniable, qui s'opère au milieu des spirites français eux-mêmes vers une façon plus prosonde et plus scientisique d'envisager les phénomènes psychiques. Nous ne disons pas cela pour M. G. Delanne luimême, dont l'ampleur de vues est bien connue par ceux qui s'occupent de ces études. Mais dans certaines Revues, l'évolution dont il s'agit est moins appréciable, parce que les rapports de société - parfois même le manque de copie - y font souvent glisser certains articles qui ne reproduisent pas toujours la façon de voir du Directeur. Or, dans ses Recherches sur la Médiumnité, M. Delanne sait un travail analogue à celui de M. Aksakoff en Animisme et spiritisme - c'est-à-dire qu'il trace les limites eutre les phénomènes spiritiques et ocux qui sont purement automatiques; seulement, il s'en tient presque exclusivement au phénomène de l'écriture médianimique.

Dans ce but, il recherche surtout « les caractères qui séparent l'écriture automatique de celle produite par les esprits, désignée sous le nom d'écriture mécanique. » Et il déclare :

On peut dertainement constater chez certaines personnes l'existence d'une forme automatique de l'écriture, qui a pu-

prendre naissance à la suite d'essais tentés dans des séances spirites, ou dont on a provoqué la formation par un entraînement graduel avec les hystériques dans les hépitaux. Mais ces formes frustes du phénomène ne sont pas comparables à la médiumnité, car celle-ci se distingue par des caractères spéciaux qui ne permettent pas de la confondre avec l'automatisme pur et simple, »

Il discute les expériences de MM. Binet et Janet sur l'écriture automatique; il en rapporte bien d'autres encore, parmi lesquelles je me borne à rappeler la suivante, exécutée par un spirite : M. Gurney, l'un des auteurs des *Phantasms of the living* :

« On a dit un nom, cité un chistre, raconté un fait, récité une poésie devant une personne qui est en somnambulisme artisciel, et on ne lui a donné aucune suggestion particulière relativement aux paroles qu'on a prononcées. On réveille la personne : elle ne se souvient de rien, comme c'est la règle... Alors, on prend sa main, on place un crayon entre ses doigts, ou bien, ce qui revient au même, on lui fait poser la main à plat sur une petite planchette spéciale — celle usitée par les spirites, munie d'un crayon — et on cache le tout au moyen d'un grand écran interposé. En moins d'une minute, la main s'agite; elle écrit et ce qu'elle écrit, ce sont précisément les mots qu'on vient de prononcer devant le sujet en somnambulisme et que son moi normal de l'état de veille ne connait pas. »

Dans la chaleur de sa polémique, M. Delanne en arrive à assirmer que « l'existence simultanée de deux personnalités chez le même sujet n'est nullement démontrée », mais qu'il existe seulement des « variations de notre personnalité unique » — ce qui est un peu un jeu de mots, comme le serait de discuter si les construcțions de style varié dont est composé un château, constituent des édifices dissérents, ou bien ne forment qu'un seul édifice.

Quelques phrases du livre de M. Delanne pourraient nous faire supposer, à tort ou à raison, que l'auteur, en parlant des « caractères qui séparent l'écriture automatique de celle produite par les esprits », puisse faire allusion à des caractères physiologiques, tout au moins pour ce qui se rapporte à l'écriture des sujets hystériques, dressés à l'écriture automatique par une suggestion élaborée. (Voirsurtout aux pages 86-87, etc.). Commé

nous le lui faisions observer, M. Delanne eut l'obligeance de nous mieux expliquer son idée, soit : que les « caractères » en question résident exclusivement dans la valeur de la communication obtenue au moyen de l'écriture automatique ; non pas dans le phénomène physiologique ou psychologique lui-même, dont le procédé est, ou paraît identique dans les deux cas. — C'est bien cela.

Prenons pour exemple un bon médium écrivain quelconque. Il yous donnera, de temps en temps, des communications remarquables, dans ce sens qu'elles paraissent établir l'identité d'un esprit qui se manifeste au moyen d'elles (nous ne parlons pas de communications morales, qui ne prouvent pas grand'chose). Seulement, au milieu de ces bonnes communications vous trouverez tout un fatras d'absurdités, d'indications fausses et contradictoires. Il en est toujours ainsi, même avec les meilleurs médiums, tels que Mme Piper. Pourquoi cela? Les spirites parlent volonțiers de mystification provenant d'esprits bas et légers, pour donner l'explication de cette abondance de scories parmi de bons produits. M. Delanne a trop de jugement pour se contenter de cette explication, en écartant celle qui est désormais acceptée par tous les psychistes, voire : que, même en admettant l'origine spirite de quelques communications, on trouve à côté d'elles une grande quantité de pseudo-communications, qui tirent leurs origines des bas-fonds de la subconscionce du médium. (Voir à la page 185).

Pourtant, ces pseudo-communications proviennent du même médium que celles authentiques; elles ont été obtenues presque en même temps, exactement de la même façon, sans que les assistants aient aperçu aucun changement dans le sujet ou dans la forme du phénomène. Ils s'aperçoivent du changement par la valeur des communications — et c'est tout.

C'est donc en vain que, dans bien des cas, l'on chercherait à découvrir une dissérence physiologique entre le phénomène de l'écriture automatique et celui de l'écriture spiritique. Si la dissérence existe, elle est dans les origines cachées, pas en autre chose. En admettant l'hypothèse spirite, les esprits agissent peut-être sur le médium comme agirait sur lui une pérsonne vivante: par la télépathie; — à part la dissérence de l'agent, le phénomène serait donc le même.

Il en résulte qu'il est bien malaisé, en certains cas, d'établir la véritable origine d'une communication médiumnique. M. Delanne nous fait remarquer qu'Allan Kardee, Jackson Davis, II. Tuttle et les autres initiateurs du spiritisme avaient déjà mis en garde leurs adeptes contre cette difficulté. Malheureusement, il suffit de parcourir quelques passages des œuvres de ces écrivains, et surtout de rapprocher les contradictions qu'il y a entre elles, pour s'apercevoir que les difficultés étaient bien plus grandes encore qu'A. Kardee, Davis et Tuttle ne l'avaient imaginé, surtout quand on manque de toute donnée pour contrôler la réalité des choses, comme lorsqu'il s'agit de révélations sur le monde ultra-terrestre. En tout cas, voici les sages paroles que M. Delanne a le courage d'adresser à ses lecteurs:

« Depuis que le spiritisme s'est répandu dans le monde entier... il est facile de diviser ses adeptes en deux catégories bien distinotes: d'un côté coux qui, tout en étant bien persuadés de sa réalité, continuent à en étudier les phénomènes pour en découvrir les lois, et de l'autre les croyant, qui acceptent aveuglément tous les faits, parce qu'ils ont été convaincus de la réalité de quelques-uns, sans se demander si quelquesois les médium's n'en seraient pas inconsciemment, et par conséquent de bonne foi, les auteurs. Nous regrettons que dans beaucoup de cercles où l'on se livre aux évocations spirites, le sens critique ne soit pas plus développé, car il n'est pas rare de constater que toutes les communications mécaniques sont invariablement attribuées à l'intervention des esprits, alors même qu'elles ne révèlent aucune trace de leur provenance supra-normale. Ce manque de discernement a été une cause de discrédit pour notre doctrine et a nui à la propagation du spiritisme dans les milieux instruits. »

Le nouvel ouvrage de l'ingénieur Delanne n'est pas moins utile par ces bons conseils aux spirites, que par les passages où il nous montre que l'hypothèse de l'intervention des esprits peut être invoquée raisonnablement pour expliquer bien des communications médianimiques.

C. V.

Table progressive des Matières

Janvier	Dagge	
Institut Psychologique International. — Un groupe d'études de phéno-	Pages	
mênes psychiques. — Vesue	1	
Liebeault. Une lettre de Sully Prudhonne	13	
LA. Vassallo La « maison hantée » de Villers. — Deux enfants médiums	30 32	
Février		
Les dernières publications sur le médium Mme Piper	33 43 50	
Le Mourement psychique: Les dragonnades contre les spirites en Allemagne. L'arrestation de Mme Rothe. — Une conversation avec M. Fogazzaro: Le Spiritisme, l'Eglise et la Science. — Jeux floraux spirites à Barcelone. — Le discours présidentiel du D. Lodge à la Société pour les recherches psychiques. — M. de Torres-Solanot. Le prof. P. Turiello. — Deux intéressantes publications imminentes		
Mars-Avril		
Discours présidentiel prononcé par le D' Olivier Lodge à la Society for Psychical Research le 31 janvier 1902. Un médium aristocratique: La Princesse Karadja. Les dernières publications sur le médium Mme Piper (suite et fin). L'écriture « en miroir ». Les séances de Gènes avec Mme Palladino. — L'avis du P' Lombroso. L'enquête de Jules Bois sur l'«Au-delà et les forces inconnues» (suite et fin) Au milieu des Livres et des Revues: Victor Henry: « Le langage martien », Le Mourement psychique: Autour de l'arrestation de Mme Anna Rothe, — L'Assemblée de l'Institut général psychologique. Pas d'argent, pas de médiums. — Les réunions spirites défendues en Bohème. Le spiritisme en Croatie. — La Société d'Etudes Psychiques de Genève. — Le biomètre et ses indications	65 83 90 100 102 105 113	
Mai	. `	
Un médium aristocratique: La Princesse Karadja (suite et fin) Discours présidentiel prononcé par le D' OLIVIER Longe à la Society foi		
psychical Research le 31 janvier 1902 (suite et fin)	. 140	
Réves télesthésiques: Une maison hantée par le fantôme d'un vivant. Au milieu des Livres et des Revues: Andrew Lange Magic and Religion ». —	. 151	
Bulletin de la Société d'Etudes psychiques de Nancy. — Livres reçus Le Mourement psychique: Le medium Politi. — La famille Fox	155 158,	
Les hallucinations autoscopiques et leur rapport avec les apparitions	•	
Les hallucinations autoscoplques et leur rapport avec les apparitions télesthésiques	. 161	
La religieuse « possedée » de Grèzes. Mordue par le « diable ». Parlan	470	
des langues ignorées (174.	
- Esprits dentistes! Les jongs jeunes		

A Different Distriction of the Company of the Compa	Pages
Au milieu des noureaux Lirres: De Rochas, « Les Frontières de la Science ». — Jules Bois, « Le Monde Invisible »	187
Un autre médium surveillé par la police allemande. — Centres d'Etudes psychiques à Marseille et à Lyon	190
Juillet	
Une lettre du De Erich Bohn sur l'affaire Rothe	- 193
Comment le tailleur Pian gagna à la Loterie. — Comto Valentinis	197
Deux cas de lucidité. — H. Carreras	200
Le biomètre et ses indications. — D' E. Branly.	203
Curieux récit d'une supposée apparition spontanée	212
Hallucinction véridique cellective	216
Le Moucement psychique : Les prétendues prédictions de la catastrophe de	
la Martinique. — Encore la possédée de Grèzes. — Petites informations	217
Août	
Les nouvelles expériences du D. Binet-Sanglé sur la Transmission directe de la pensée.	225
Phénomènes médium riques en Italie. — L'harmonica du P. Schrenck- Notzing. — Un groupe d'expérimentateurs à Palerme. — D. Colazza	
et D'Giardina	235
Uno séance avec le médum Poliiti à Paris. — Mme E. Letort	244
Au milieu des Revues: Lo cas du petit e liseur de pensée » Ludovic X	2.2
à Angers: — Un cas de télépathie	252 255
	207
Septembre	
Une merveilleuse séance médianimique avec E. Palladino Plusieurs	,
matérialisations de sigures humaines. — D. J. Venzano	257
Les recherches expérimentales du Ur Vaschide sur les phénomènes	
télépathiques. — C. Vesne	267
Plusieurs lévitations du médium dans une séance avec Politi à Paris. —	030
Mmo Ellen Letort.	279
Au milieu des Rerues: Frappant récit d'un rève prémonitoire	284
Le Mouvement psychique: Pierre Loti et la chiromancie. — La mort du médium russe Sambor	286
	AOU
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•
Compte-rendu d'expériences d'extériorisation de la sensibilité. — De	
Paul Joire	289
Le médium Politi à Paris. — Le récit de M. De Albertis. Nouvelles	
expériences de M. de Rochas, sur l'extériorisation de la sensibilité	
à grande distance	296
Encore au sujet des recherches de MM. Vaschide et Piéron sur la	305
télépathie. — Dr II. Piéron	305 311
Un pressentiment d'origine télépathique	316
Le retour des connaissances disparues de la mémoire consciente.	010
Un nouvel exemple classique	317
Etranges phénomènes de dédoublement et de clairvoyance dans toute	,
une noble famille russe	325
Au milieu des nouveaux Livres: Georgina Weldon, . Après vingt ans ».	• • •
- Livres reçus Au milieu des Revues : Le cas spirité de Dickens Un cas d'autoscopie	329
Au milieu des Revues : Le cas spirité de Dickens. — Un cas d'autoscople	1
qui sauve la vie au percipient. — Rêve, ou exteriorisation de l'être	
animique? — Les médiums et leurs trucs. — Une séance médiuninique.	,
dans un camp-meeting américain	332

Le Mourement psychique: Le procès e spirite de Croatie. — « Le nouveau C prédictions de la Martinique. — « ? coup de balai. — Le médium Colvill justice, — Petites informations	agliostro ». — Encoro les pseudo- Emile Zola écrira Justice ». — Un e. — La typtologie en Cour de		
Déce	embre		
La Liberté d'expérimentation et la Liberté du procès d'Anna Rothe. — Le juge — Les quiproques du sénateur Blasce tion de l'Etat dans les questions religion médium Politi à Paris (suite et fin) nique. Les causes de son insuccès. Au milieu des noureaux Lieres: Delanne,	perté de Conscience. — A propos d'instruction la croit innocente? erna et du D' Maack. — L'interven- gieuses scientifiques. — C. Vesme 353 : Le groupe de l'École Polytech-		
Table alphabétique des Matières			
Ame: Est-ce anti-scientifique de la supposer sans le corps? page 177. Antévie, 174. Apparitions: — D'esprits, 212-216. — Au moment de la mort, 216, 254-256 (Voir aussi Matérialisations). Apports, 106-109, 374. Atavisme, 319-321. Autoscopies, 161-169, 333. Biographie: Karadja (Mary), 83-89 (Voir aussi Nécrologie.)	Flournoy: Nouvelles observa- tions sur un cas de somnambu- lisme avec glossolalie, 50. Hyslop: Observation on certain phenomena of trance, 66. Lang (Andrew): Magic and re- ligion, 155. Le II. Congrès d'hypnotisme à Paris, 249. 'Morselli: Psychologie et Spiri- tisme, 61. Rochas (de): Les frontières de la Science, 187. Vassallo: Nel mondo degl'Invi- sibili, 101.		
Bibliographie: Bois (J.) Le monde invisible, 183. Bohn et Busse: Geisterschriften und Drohbriefe, 250. Coynart (de): Une sorcière au xvii siècle, 251. Cipriani (O.): Les médiums et leurs trucs, 338.	Weldon (Georgina): Après vingt ans, 329. Biomètre, 128, 205-211. Cabinet médianimique — Constitué par les vêtements du médium, 118. — Les inconvénients de la cage, 376.		

Chiromancie, 286.

— Ses explications présumées, 66-69, 148-150.

- Dans une noble famille russe,

Clairvoyance:

325.

Delanne: Recherches sur la

Encausse (Papus): L'Occultisme et le Spiritualisme, 250.

Flammarion (C.): L'inconnu et

les phénomènes psychiques, 64.

Médiumnité, 383.

— Deux cas rapportés par Carreras, 200.

Conférences, 101.

Dédoublements du corps humain:

- De la princesse Karadja.
- De Davenport dans une séance médianimique, 166.
- Dans une noble famille, russe, 325.
- Quelques cas publiés par le Spectator, 151-154. (Voir aussi Autoscopies.)

Déplacement anormal d'objet (voir Médiumnité).

Dessins automatiques (Voir Mé-diumnité).

Discours du D' Lodge à la Society for Psychical Research, 65-82, 140-150.

Ecriture automatique (voir Mé-diumnité).

Ecriture en miroir, 100.

Esprits:

- Possibilité deleur existence,
 70-73, 177-180.
- Dentistes?..., 185.

Expérimentation :

- Et observation, 3, 269-271.
- Est-elle nécessaire pour croire?, 14-18.
- Elle doit être libre, 51-59 116-121, 196-198, 353-374.
- Elle n'est point interdite par la Religion, 60-61. (Voir aussi Séances médianimiques).

Extériorisation:

- De la sensibilité, 289-295, 297-301, 377).
- de la motricité, 377.

Fraudes des médiums, 29, 58, 338, 349, 378.

- A propos d'A. Rothe, 55-58.
 - Elles ne prouvent rien contre la réalité des phénoménes, 61.

- Inconscientes; comment elles se produisent, 183-181, 301.

Glossolalie somnambulique, 113-115, 170-173, 222-223, 317-324.

Hallucipations:

- Dans séances médiumniques, 28, 49, 265.
- Auditives véridiques, 88, 200.
- Visuelles collectives, 212-216. 216.
- Autoscopiques, 161-169.

Hantises:

- Maison hantée de Villers, 31.
- Maisons hantées par des fantômes des vivants, 151.

Identité des esprits:

- Dáns les séances de madame Piper, 36-12, 91-99.
- Dans l'écriture automatique, 385.
- Le cas spirite de Dickens, 33?.
- Un cas raconté par G. Larsen, 131-133.

Institut Général Psychologique:

- Son attitude, 8-12, 288, 310.
- Sa transformation en dehors de la volonté de ses membres, 8-12.
- Son assemblée pour l'approbation des statuts, 126.
- L'appréciation de M. Sully.
 Prudhomnie, 17.

Jeux floraux spirites,62, 224.

Lévitations (Voir Médiumnité).

Liberté d'expérimentation et de conscience, 54-59, 116-124, 196-193, 353, 374.

Lucidité (Voir Clairvoyance).
Lumières anormales (Voir Médiumnité).

Matérialisations (Voir Médiumnité).

Mediums:

Sont-ils des névropathes?, 19.

- Nécessité de ne pas se borner à en étudier un seul, 53.
- Deux enfants médiums à Villers, 30-32.
- (Voir dans la Table des noms propres : Abend, Colville, Davenport, Espérance (d'), femme-masquée, Ferrien, Fox, Karadja, Mellon, Miller Wilcox, Palladino, Philipp, Piper, Politi, Sambor, Slade).
 - (Voir aussi : Fraudes).

Médiumnité:

- Apports, 109, 374.
- Attouchements mystericux, 24-28, 44-45, 103.
 - Coupures dans un papier, 210-243.
 - Déplacements a normaux d'objets, 13, 24, 25, 43, 45, 79-80, 102, 110, 238-239, 246-247, 260, 28, 379.
 - Dessins automatiques, 129-132, 136, 137, 255.
 - Ecriture automatique, 39, 100, 91-98, 332, 346, 383-386.
 - Glossolalie (Voir ce mot).
 - Incarnation, 37, 113-115, 145-147, 170-173, 217-220, 221-223.
- Lévitations du corps du médium, 103, 279, 283.
- Lumières anormales, 46, 247.
- Materialisations de corps humains, 24-29, 45-49, 80-82, 103, 133, 261-265, 281, 339-310, 380.
- Pénétration de la matière à travers la matière, 77-78, 107, 339.
- Possibilité des phénomènes médiumniques, 73-76.
- Sons tires d'un harmonica, 236-237.
- Phénomènes spontanés, 30.
- Typtologia, 26, 110, 239, 346, 348, 352.

Mondes habités, 71-73.

Nécrologie:

- - Sambor, 287.
 - Siémiradski, 255.
 - Tissot (J.), 255.
 - Torres-Solanot (de), 63.
 - Turiello, 63.

Obsession, 109-110, 379.

- La religieuse possédée de Grèzes, 170-173, 221-223.

Obscurité dans les séances médianimiques, 31, 260.

Occultisme, 185, 250-251.

Paramnesie, 181.

Persécutions:

- Contre les spirites en Allemagne, 51-59, 193-198, 353-374.
- En Bohème, 124.
- En Croatie, 341.

Phénomènes médiumniques:

- Rien ne prouve que ceux d'ordre physique soient spiritiques, 140-142.
- Cause de la défectuosité de ceux d'ordre intellectuels, 142-141.
- (Voir aussi Médiumnité).

Photographies spirites, 80-81.

Prédictions sur la catastrophe de la Martinique, 217-221, 344-346.

Premonitions, 88, 111, 199-201, 281.

- Voir aussi: Réves prémonitoires).

Pressentiments, 316.

Prestidigitation, 81, 106.

Rêves:

- Ancestraux, 320-321.
- Prémonitoires, 58-89, 199-201, 284.
- Telépathiques, 202-203.
- Télesthésiques, 151-154, 181, 203, 335.

Savants (les):

- Et les phénomènes psychiques, 3-8, 74, 111-112.
- Opportunité de leur soumettre l'examen des médiums, 56, 116.

Séances médianimiques:

- A Genes avec Mme Palladino, 22-29, 43-49, 257-266, 301.
- A Villers avec deux enfants médiums, 30.
- Avec Mme Piper, 33-42, 90-99.
- Avec Mme Abend, 133.
- Schrenk-Notzing avec Mme Palladino, 235-237.
- A Palerme, 238.
- Avec Politi, 244-248, 279-283, 375-382.
- Avec Mrs. Miller-Wilcox, 339.
- Influence des assistants sur le résultat des séances, 382.

Société d'études :

- Centre d'Etudes psychiques, à Marseille, 191.
- Circolo Scientifico Minerva, à Génes, 23-45.
- First Association of spiritualists, de Philadelphie, 224.
- Société d'Etudes psychiques (France), 192, 289, 295.
- Société d'Etudes psychiques de Genève, 125.
- Society for psychical Research, 9, 62, 65, 351.

Spiritisme:

- Inopportunité de ce mot, 59.
- Et les religions, 60, 138.
- En Groatle, 124.

- (Voir aussi Esprits, Médiumnité, etc.)

Subconscience:

- Ce qu'elle peut être, 144.
- Que devient-elle après la mort du corps? 146, 147, 174-180.
- Retour des connaissances disparues de la mémoire consciente, 317-324.

Subliminale (conscience), (Voir Subconscience), 370.

- Suggestion, 291, 303, 304,
- Survie, 174.

Télépathie:

- Peut-elle expliquer toujours la clairvoyance? 67.
- Elle n'a jamais été démontrée d'une façon expérimentale, selon l'avis de Lodge, 69.
- Est-elle une explication suffisante pour toutes les communications médiumniques? 96-98, 174, 180.
- Ses explications, 233.
- Originantun pressentiment, 316.
- Expériences de Binet-Sanglé, 225-234.
- De Vaschide et Piéron, 267-278, 305-310.
- Expériences de Miss Grieve, 311-316.
- Avec le petit Ludovic X, 252.
- Cas divers, spontanes, 216, 254, 256.

Télesthésie, 138, 151, 154, 181.

— Ou télépathie ? 225-234, 350.

Théosophie, 189.

Transmission de la pensée (Voir Télépathie).

Typtologie (Voir Médiumnité).

Table alphabétique des Noms propres

Abend (Mme), page 134. Abignente (Ph.), 352. Adam (Mme), 256. Aksakof, 165, 166. Anastay, 191. Arsonval (d'), 1. Baraduc, 128, 206. Bergson, 1. Binet-Sanglé (Ch.), 225-234. Blackwell, 216, 335. Blaserna, 356. Bohn (E.), 57, 118, 121, 193-198, 250. Bois (J.), 13, 21, 105-112, 188. Bozzano, 256, 261. Branly, 1, 128, 205-211. Bremon (J.), 111. Brissaud, 1. Carreras, 119, 201. Cazeneuve, 106. Challis (prof.), 15. Checchi (E.), 59. Cipriani (O.), 338. Colazza, 235. Coleridge, 318. Collet (col.), 181. Colville, 349. Gouesdon (M¹¹⁾), 217-228. Coynart (de), 251. Grookes (W.), 5-6, 20, 78. Davenport, 166. De-Albertis, 244-248, 279-283, 296-304, 375-382. Delanne, 383-386. Dickens (Ch.), 332. Duclaux, 1. E. D. (D'), 174-180. Encausse (Papus.), 250. Esperance (D'), 184. Fairbanks (Mnie), 332.

Ferriem (Mme), 221, 344. Flammarion (C.), 64, 105-108, 360. Flournoy, 50-53, 103-115. Fogazzaro, 56, 59-62. Fox (Kate), 159. France (Anatole), 111-112, 370. Fraya (Mme), 286. Gay (D'), 183-4. Giardina (A.), 238-243. Gethe, 164-318. Gounod (Ch.), 329-331. Grieve (Miss), 311-316. Guillaume II, 54, 58, 121, 122, 197, 357. Güldenstubbe (J.), 168. Gyllenward, 135. Hales (J. N.), 252. Henry (Victor), 113-115. Hinkovics, 125, 311. Hodgson (i) R.), 36-42. Holland (G. C.), 339. Hyslop, 36, 66, 91-98. Ivan (de Cronstadt), 352. Jencken, 159-160. Jentsch, 56, 190, 223. Joire (D'), 192, 289-295. Joncières (V. de) 108-110. Karadja (Mary), 83-89, 129-139. Lambert (Juliette), (V. M. Adam). Lang (R.), 155-156. Larsen (G.), 131-135. Lentze (von), 216. Letort (Ellen), 244-248, 279-283. Letourneau, 321. Liébeault, 20, 156. Lodge (O.), 62, 65, 140-150, 174. Lombroso, 19, 104, 119. Loti (P.), 286. Maack (D'), 56, 57, 195, 357.

Maier (Fr.), 116, 120. Mangin (M.), 177-180.

Marey, 1.

Marzahni, 333.

Maupassant (de), 162.

Meige (H.), 100-101.

Mellon, 185.

Metzger, 125.

Miller-Wilcox (Mme), 339.

Mittelmayer, 285-5.

Morel (bey), 136.

Morselli, 23, 44-64, 102, 257, 266.

Musset (A. de), 163.

Palladino (Eusapia), 13, 19, 22-29,

43-49, 64, 102-104, 236-8, 368.

Papus (Voir Encausse).

Parville (de), 253.

Pavoni (L.), 356.

Pelham (Georges), 38-42, 90, 93.

Petri, 191.

Philipp, 343.

Pian, 200.

Piéron (H.), 275, 277, 305-309.

Piper (E.), 33-42, 90-99.

Polinière (L.), 220.

Politi(A.), 158-159 224, 244-248, 279-283, 296-304, 375-382.

Porro (Fr.), 23-29, 47, 102.

Quintard, 252.

Randone, 202-204.

Richet (Ch.), 19, 352.

Rochas (de), 186, 187, 190, 244, 296-

304, 375.

Rothe (Anna), 54-59, 106, 116-124,

136, 190, 193-198, 223-4, 353-374

Rougier (A.), 192.

Sambor, 287.

Sage (M.), 33-42, 90-99.

Sagée (M¹¹), 165.

Saint-Fleuret (sœur), 170-173, 221-223.

Schiller (F. C. S.), 351.

Schottlænder, 123.

Schrenck-Notzing, 235-238.

Séguret (D'), 223.

Slade, 185.

Siemiradski, 255.

Smith (Hélène), 50, 51, 113-115.

Sollier, 161, 169.

Stainton-Moses, 90-91.

Sully-Prudhomme, 13-18.

Thibaud (A.), (Voir France).

Tiranti, 199.

Tissot (J.), 255.

Torres-Solanot, 63.

Turiello (P.), 63-64. · ·

Twain (Mark), 22.

Tylor (E. R.), 155.

Vailati (J.), 113-115.

Valpinçon (Mme de), 244, 279-283.

Varigny (de), 321.

Vaschide(N.), 267-278, 305-310, 338.

Vassallo, 22-29, 43-45, 49, 102-101.

Vesme (C.), 52, 59, 99, 357.

Venzano (J.), 257-266, 304.

Victoria (reine), 344.

Volpi (E.), 351.

Weldon (Georgine), 329.

Weiss, 1.

Xouriévitch, 11.

Zdla,/346

M/6-//REVUE

DES

ETUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critiques

Dirutilik

SUR LES PHÉNOMÈNES

DB

TELEPATHIE, TELESTHESIB, PREMONITION, MEDIUNNITE, ETC.

DIRECTEUR : CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE

· ·	* '	
Institut Psychologique International. — i mènes psychiques. — Vesus	· · ·	1
L'enquête de M. J. Bois. — L'avis de Sul Liébeault. Une lettre de Sully Prudho	— — — — — — — — — — — — — — — — — — —	13
Nouvelles séances médiumniques à Génes VASSALLO		22
La « malson hantée » de Villers Deux		30
Note de la Direction		82

Direction et Administration à Paris, l'assage Saulnier, 23.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements sont annuels et peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix d'abonnement est de 8 francs, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier.

On est prié de s'abonner de préférence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critique

SUR LES PHÉNOMÈNES



DE

TÉLÉPATHIE, TÉLESTHÉSIE, PREMONITION, MEDIUMNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE:

	Pages
Les dernières publications sur la médium Mme Piper	33
Nouvelles séances médiumniques à Génes avec Mme Palladino (sutte).	43
Au milieu des livres et des revues: Une nouvelle étude du prof. Flournoy sur la médium Mlle Smith	50
Le Mouvement psychique: Les dragonnades contre les spirites en Allemagne. L'arrestation de Mme Rothe. — Une conversation avec M. Fogazzaro: Le Spiritisme, l'Eglise et la Science.— Jeux floraux spirites à Barcelone. — Le discours présidentiel du D. Lodge à la Société pour les recherches psychiques. — M. de Torres-Solanot. Le prof. P. Turiello. — Deux intéressantes publications imminentes.	51

Direction et Administration à Paris, Passage Saulnier, 23.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements sont annuels et peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix d'abonnement est de 8 francs, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier.

On est prié de s'abonner de préférence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critiques

SUR LES PHÉNOMÈNES

DE

TÉLÉPATHIE, TÉLESTHÉSIE, PRÉMONITION, MÉDIUHNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE:

	rages
Discours présidentiel prononcé par le Dr Olivier Lodge à la Society for psychical Research le 31 janvier 1902	65
Un médium aristocratique : La Princesse Karadja	83
Les dernières publications sur le médium Mme Piper (suite et fin)	90
L'écriture « en miroir »	100
Les séances de Génes avec Mme Palladino L'avis du Pr Lombroso	102
L'enquête de Jules Boissur l'«Au-delà et les forces inconnues» (suite et fin) Au milieu des livres et des revues : Victor Henry : « Le langage martien »,	105
	113
Le Mouvement psychique: Autour de l'arrestation de Mme Anna Rothe.— L'Assemblée de l'Institut général psychologique. Pas d'argent, pas de médiums. — Les réunions spirites défendues en Bohème. Le spiri- tisme en Croatie. — La Société d'Etudes Psychiques de Genève. —	
Le biomètre et ses indications.	116

Direction et Administration à Paris, Passage Saulnier, 23.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements sont annuels et peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix d'abonnement est de 8 francs, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier.

On est prié de s'abonner de préférence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critiques DÉPOT LEGAL

SUR LES PHÉNOMÈNES

DB

TÉLÉPATILIE, TÉLESTIIÉSIE, PRÉMONITION, MÉDIUMNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE:

	Page
Un médium aristocratique: La Princesse Karadja (suite et fin), avec 3 grayures	129
Discours présidentiel prononcé par le D'OLIVIER Longe à la Society for psychical Research le 31 janvier 1902	140
Rèves télesthésiques: Une maison hantés par le fantôme d'un vivant	151
Au milieu des livres et des revues : Andrew Lang « Magic and Religion.— Bulletin de la Société d'Etudes psychiques de Nancy. — Livres	
reçus ,	155
Le Mouvement psychique: Le médium Politi. — La samille Fox	158

Direction et Administration à Paris, Passage Saulnier, 23.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements sont annuels et peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix d'abonnement est de 8 Yranos, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Sculnier

On est prié de s'abonner de présérence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

Avec la présente livraison, les abonnés recevront le portrait de la Princesse Karadja et l'un de ses dessins médianiques représentant Mme Larsen.

PUBLICATION MENSUELLE

Les lecteurs peuvent désormais se rendre compte du programme que se propose de suivre la Revue des études psychiques.

Elle examine les phénomènes « psychiques » d'une manière tout à fait positive, expérimentale et impartiale, sans se hâter d'en tirer des conclusions encore prématurées.

Mais en même temps, elle s'efforce de suivre le mouvement psychique du monde entier, de façon à ce que ses lecteurs puissent y trouver, au moins en abrégé, tout ce qui peut les intéresser dans cette branche incomparablement importante de la science; tout ce qu'ils ne pourraient autrement connaître qu'en se procurant bien d'autres publications similaires.

Naturellement, ce programme est assez vaste pour que l'on ne puisse pas l'appliquer complètement en un seul jour, mais nos lecteurs remarqueront que nous tendons tous les jours davantage vers ce but.

Prix du présent Numéro: 1 franc.

DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critique

SUR LES PHÉNOMÈNES

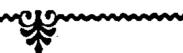
DE

TÉLÉPATHIE, TÉLESTHÉSIE, PRÉMONITION, MÉDIUMNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE:

Les hallucinations autoscopiques et leur rapport avec les apparitions télesthésiques	161
La religieuse « possédée » de Grèzes. Mordue par le « diable ». Par- lant des langues ignorées	170
A propos du discours du D' Lodge D' E. D	
Au milieu des rerues: Encore un cas de paramnésie produit par un rève télesthésique? — Un exemple d'apparence de fraude chez un mé-	
dium Esprits dentistes! Les longs jeunes	181
Au milieu des nouveaux livres: — Do Rochas, « Les Frontières de la Science ». — Jules Bois, « Le Monde Invisible »	187
Le Mourement psychique : Le colonel de Rochas. — Le procès Rothe. —	
Un autre médium surveillé par la police allemande. — Centres d'Etudes psychiques à Marseille et à Lyon	190



Direction et Administration à Paris, Passage Saulnier, 23.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements sont annuels et peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix d'abonnement est de 8 francs, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier.

On est prié de s'abonner de présérence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

Avec la livraison de Mai, les abonnés ont reçu le portrait de la Princesse Karadja et l'un de ses dessins médianiques représentant Mme Larsen.

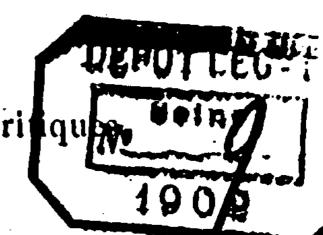
DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et crifqu

SUR LES PHÉNOMÈNES



DE

TÉLÉPATHIE, TÉLESTHÉSIB, PRÉMONITION, MÉDIUMNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE:

	Pages
Une lettre du D. Erich Bohn sur l'affaire Rothe	193
Comment le tailleur Pian gagna à la Loterie Comte Valentinis	197
Deux cas de lucidité. — H. Carreras	200
Le biomètre et ses indications Dr. E. Branky	203
Curieux récit d'une supposée apparition spontance	212
Hallucination véridique collective	216
Le Mourement psychique: — Les prétendues prédictions de la Calas- trophe de la Martinique. — Encore la possédée de Grèzes. — Petites	
informations	217
	•

Direction et Administration à Paris, Passage Saulnier, 23.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements sont annuels et peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix d'abonnement est de 8 franos, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier.

On est prié de s'abonner de présérence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

Avec la livraison de Mai, les abonnés ont reçu le portrait de la Princesse Karadja et l'un de ses dessins médianiques représentant Mme Larsen.

DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critiques

SUR LES PHÉNOMÈNES

DE

TÉLÉPATILLE, TÉLESTILÉSIE, PREMONITION, MÉDIUMNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉŞAR DE VESME.

SOMMAIRE:

	Pages
Les nouvelles expériences du Dr Binet-Sanglé sur la Transmission directe de la pensée	225
Phénomènes médiumniques en Italie: — L'harmonica du Pr Schrenck- Notzing. — Un groupe d'expérimentateurs à Palerme. — Dr Colazza	
et D' Giardina	235
Une séance avec le médium Politi à Paris. — Mme E. Letort	244
Au milieu des Livres	249
à Angers. — Un cas de télépathie.	252
Le Mourement psychique: Nécrologie de Tissot et Siemiradski Une ap-	
parition à Mme Adam	255

DIRECTION ET ADMINISTRATION à PARIS, Passage Saulnier, 23.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix de l'abonnement annuel est de 8 francs; celui de l'abonnement semestriel est de 4 fr. 25, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier.

On est prié de s'abonner de présérence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

Avec la livraison de Mai, les abonnés ont reçu le portrait de la Princesse Karadja et l'un de ses dessins médianiques représentant Mme Larsen.

PUBLICATION MENSUELLE

Les lecteurs peuvent désormais se rendre compte du programme que se propose de suivre la Revue des études psychiques.

Elle examine les phénomènes « psychiques » d'une manière tout à fait positive, expérimentale et impartiale, sans se hâter d'en tirer des conclusions encore prématurées.

Mais en même temps, elle s'efforce de suivre le mouvement psychique du monde entier, de façon à se que ses lecteurs puissent y trouver, au moins en abrégé, tout ce qui peut les intéresser dans cette branche incomparablement importante de la science; tout ce qu'ils ne pourraient autrement connaître qu'en se procurant bien d'autres publications similaires.

Naturellement, ce programme est assez vaste pour que l'on ne puisse pas l'appliquer complètement en un seul jour, mais nos lecteurs remarqueront que nous tendons tous les jours davantage vers ce but.

Prix du présent Numéro: 1 franc.

Pages

REVUE

DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critiques

SUR LES PHÉNOMÈNES

DE

TÉLÉPATHIE, TÉLESTHÉSIE, PREMONITION, MÉDIUMNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE:

Une merveilleuse séance médianimique avec E. Palladino.— Plusieurs matérialisations de figures humaines. — D. J. Venzano	257
Les recherches expérimentales du Dr Vaschide sur les phénomènes télépathiques.— C. VESME	267
Plusieurs lévitations du médium dans une séance avec Politi à Paris. — Mme Ellen Letont	279
Au milieu des Revues : Frappant récit d'un rêve prémonitoire (Die Ueber- sinnliche Welt).	284
Le Mourement psychique: Pierre Loti et la chiromancie. — La mort du médium russe Sambor	286



Direction et Administration à Paris, Passage Saulnier, 6.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix de l'abonnement annuel est de 8 francs; celui de l'abonnement semestriel est de 4 fr. 25, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier.

On est prié de s'abonner de présérence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

Avec la livraison de Mai, les abonnés ont reçu le portrait de la Princesse Karadja et l'un de ses dessins médianiques représentant Mme Larsen.

DES

ÉTUDES PSYCHIQUES

PUBLICATION MENSUELLE

consacrée aux recherches expérimentales et critiques manor

SUR LES PHÉNOMÈNES

DE

TÉLÉPATILE, TÉLESTIESIE, PREMONITION, MEDIUMNITÉ, ETC.

DIRECTEUR: CÉSAR DE VESME.

SOMMAIRE:

Direction et Administration à Paris, Passage Saulnier, 6.

PUBLICATION MENSUELLE

Les abonnements peuvent partir de chaque mois de l'année.

Le prix de l'abonnement annuel est de 8 francs; celui de l'abonnement semestriel est de 4 fr. 25, tout aussi bien pour la France que pour l'étranger. — Un numéro: 1 fr.

Toutes les correspondances, les mandats postaux, etc., doivent être exclusivement adressés à la Direction, ou à l'Administration de la Revue des Études Psychiques, Paris, 23, Passage Saulnier

On est prié de s'abonner de préférence au moyen de mandats postaux.

Les abonnés reçoivent toute une série de photogravures hors texte, se rapportant aux arguments traités par la Revue.

Avec la livraison de Mai, les abonnés ont reçu le portrait de la Princesse Karadja et l'un de ses dessins médianiques représentant Mme Larsen.

PUBLICATION MENSUELLE

Les lecteurs peuvent désormais se rendre compte du programme que se propose de suivre la Revue des études psychiques.

Elle examine les phénomènes « psychiques » d'une manière tout à fait positive, expérimentale et impartiale, sans se hâter d'en tirer des conclusions encore prématurées.

Mais en même temps, elle s'efforce de suivre le mouvement psychique du monde entier, de façon à ce que ses lecteurs puissent y trouver, au moins en abrégé, tout ce qui peut les intéresser dans cette branche incomparablement importante de la science; tout ce qu'ils ne pourraient autrement connaître qu'en se procurant bien d'autres publications similaires.

Naturellement, ce programme est assez vaste pour que l'on ne puisse pas l'appliquer complètement en un seul jour, mais nos lecteurs remarqueront que nous tendons tous les jours davantage vers ce but.

Prix du présent Numéro: 1 franc.